



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 21/06/2023

sepanso.landes@sepanso40.fr

Transmission par mail : ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr

Objet : ENQUÊTE PUBLIQUE Défrichement pour un projet de création d'un lotissement - LIT-ET-MIXE

Madame la Directrice,

La SEPANSO Landes remercie tous les litois et litoises pour leur participation. C'est la première enquête où elle est, totalement, en phase avec la cinquantaine de participants.

Notre Fédération a participé à la dernière enquête publique sur la modification du SCOT Landes Nature. En voici un extrait (partie fond vert clair):

■ Divers

Sauf erreur de notre part, à ce jour, la cartographie des zones proches du rivages est comme les autres plans, non publique que ce soit à travers ce dossier ou le site de la CLN. Comment voulez-vous que nous apportions notre contribution. Pour les camping en zone littorale ou proche du rivage, même remarque. Ne vous inquiétez pas avec les annulations des PLU de Biscarosse et Mimizan (partielle), nous avons acquis une expérience à toute épreuve.

Nous arrêtons notre analyse là, en vous listant quelques objectifs à parfaire :

- Le Préfet Maritime ne semble pas avoir été consulté.
- La diversification de la production de logements pour répondre aux besoins des populations y compris locales.
- La prise en compte des résidences secondaires.
- L'adaptation de la production de logements à la croissance démographique.
- Mener une politique foncière plus volontariste, moins opportuniste.
- Ménager et valoriser les ressources naturelles du territoire.
- Préserver et valoriser le réseau de Trames Vertes du Born en fonction du niveau de sensibilité.
- Hiérarchisation la protection des éléments constitutifs de la Trame Verte.
- Structuration et développement des filières industrielles innovantes dans le domaine des énergies renouvelables et de l'éco-construction pour une véritable proximité de l'offre.
- Encadrement du développement touristique des communes littorales (Loi Littoral).
- La réduction de consommation de l'espace doit être plus développée avec une réservation pour la population permanente locale afin de pérenniser leurs institutions publiques.

3. Modification SCoT CLN n°1

La Fédération SEPANSO Landes vient de vous démontrer que ce dossier de modification simplifiée n'est pas réglementaire.

La poursuite des documents d'urbanisation de Côte Landes Nature passe à minima par une analyse des cinq années du résultat de l'application du schéma de cohérence de la Côte Landes Nature, d'un débat pour un examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma, en lien avec les territoires limitrophes et la présentation d'un dossier de révision totale de ce schéma, rapport de présentation, PAS, DOO et plans associés publics que nous n'avons pas pu consulter.

Il va de soit, si la Fédération SEPANSO Landes n'est pas entendue, elle se réserve le droit de saisir le Tribunal Administratif.

L'avis de la MRAE de ce projet à Lit et Mixe le démontre, ce PLU établit avec un SCOT, dont le contentieux n'est pas entièrement purgé, non réglementaire (il n'intègre pas les mesures de la loi littoral et la réduction de la consommation de l'espace), ne pourrait autoriser, à lui seul, cet aménagement et ce défrichement.

D'autant plus qu'il semblerait que ce SCOT CLN ne respecterait pas **l'article L143-28 du code d'urbanisme** ce qui entrainerait sa caducité et de tous les documents d'urbanisme subalternes au jour où serait prononcé cette caducité.

Conséquence directe, tous ces dossiers conséquents sur (Vielle St Girons, Léon, Saint Julien en Born, Lit et Mixe ...) passent en vitesse plus qu'accélérée, nous nous demandons si le quota d'urbanisation ne sera pas consommé avant qu'il soit déterminé par le PLUi CLN.

Nous pourrions être conciliants (à condition de changer de secteur), si cette urbanisation était destinée à des résidents permanents participant à la vie des villages, aux associations ou qui travaillent dans la CLN en permanent ou saisonnier. Ces dirigeants, en privilégiant les résidences secondaires financées par AIRBNB, n'anticipent pas le fait que moins d'enfants seront scolarisés dans les écoles et collèges (180 collégiens landais en moins en 2023-2024) et cette baisse démographique est encore plus accélérée sur la côte landaise où les actifs ou saisonniers ne trouvent plus à se loger.

Pour l'étude d'impact, nous nous limiterons à affirmer que le risque de nappes sub-affeurantes n'est pas pris en compte. En effet, ce n'est pas les données actuelles qu'il faut prendre en considération, mais évaluer celles avec les 9 ha urbanisés ... De même, les récents évènements météo le démontrent, certaines participations en font état à Lit et Mixe, ce genre d'urbanisation par rajout de grosses surfaces urbanisées sur des réseaux non dimensionnés en conséquence, peut devenir dramatique.

Le PV de reconnaissance avant défrichement fait état d'une chênaie de 2700 m², celle-ci doit épargnée ne serait-ce que pour les espèces d'insectes saproxylophage.

Le projet d'aménagement ne permet pas de faire une idée de l'aménagement final. Dans tous les cas, **si le résultat final est un clone du lotissement Les Péлиндres, ce défrichement ne devra être interdit.**

Dernier point, nous pensons notamment que l'étude des chiroptères est sous évaluée et l'impact sur la destruction de leurs habitats ou de leur zone de chasse n'est pas conforme.

De, ces faits, le doute quant à la préservation de la biodiversité, le risque inondation, le risque incendie et l'intégration paysagère n'est pas correctement pris en considération.

Il est donc urgent de ne pas mettre la charrue avant les bœufs et de repousser la décision de ce dossier après les approbations de la révision du SCOT CLN, qui semble inévitable, et du PLUi.

Veuillez agréer, Madame la directrice, l'expression de nos salutations distinguées.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes